

Le syndicalisme cadre indissociable des luttes

La création de l'UFC ne marque pas le début du syndicalisme cadre aux P.T.T. Elle est une étape de son évolution. Avant 1975, les cadres étaient déjà organisés dans la C.G.T., luttant, remportant des succès. Nous avons demandé à Claude GALAN, responsable cadre de cette époque devenu secrétaire général de l'UFC, de remonter le cours de sa mémoire. Écoutez-le.

« En 1945, la Fédération C.G.T. des P.T.T. a été créée par et à partir des trois organisations déjà existantes : le Syndicat des lignes (ouvriers), le Syndicat des employés (facteurs) et l'Association des agents. On retrouve donc en 1945 les trois piliers classiques : agents, ouvriers, employés plus un quatrième : les fonctionnaires, qui regroupe les rédacteurs, les ingénieurs des travaux, les receveurs HC, les ingénieurs. La commission agents était très large et voyait voisiner CIEM et CIEM principaux, contrôleurs et contrôleurs principaux administratifs, commis nouvelle formule, surveillants.

Dans le cadre du développement et de la modernisation des P.T.T., par l'action des personnels, des réformes étaient acquises entraînant des bouleversements dans les appellations et dans les grades. Un exemple : par des modalités diverses les commis et les vérificateurs des installations électromécaniques (VIEM) de 1940 deviennent contrôleurs et CIEM en 1943, inspecteurs ou inspecteurs adjoints en 1948. Chaque fois des laissés-pour-compte dont bon nombre de militants C.G.T..

La Fédération fait évoluer ses structures

La Section nationale des cadres supérieurs est née dans la nuit du 20 au 21 juillet 1948. Section à part entière de notre Fédération elle est représentée à la C.E. fédérale et au Bureau fédéral. Elle regroupe en son sein les cadres qualifiés jusqu'ici de fonctionnaires. Le journal fédéral donne le jour à une édition "Cadre" comportant une page entière réservée à la S.N.C.S. Le 7 février 1950, la S.N.C.S. présente des candidats aux C.A.P. dans tous les groupes à partir d'administrateur de 2^e classe. La S.N.C.S. qui a immédiatement adhéré

à l'U.G.I.C., participe au congrès des 9 et 10 décembre 1950 de cette dernière.

Les commissions de catégorie. Comme on a pu le voir, sous la dénomination "agent" se retrouve toute une population comprenant des personnels d'exécution et des personnels d'encadrement, en raison de l'évolution des grades nés des diverses réformes. Sous l'impulsion de G. Frishmann des décisions sont prises pour clarifier la situation et donner à chacune des catégories concernées les moyens nécessaires à la défense de leurs revendications : Commission nationale des Inspecteurs, Commission des Receveurs, Commission du Corps de la révision des bâtiments, chacune dans son domaine était appelée à jouer un rôle moteur dans les luttes.

Le **Bulletin des Inspecteurs** paraît pour la première fois en septembre 1950 et tire à 3 000 exemplaires.

Le **Maître de Poste** né en 1950, après une longue période d'interruption reparait sous une nouvelle forme en 1954.

A partir de décembre 1961, l'édition S.N.C.S. du journal fédéral devient l'Édition spéciale Cadre A. Elle comporte une double page centrale réservée aux cadres supérieurs, et aux inspecteurs. En 1962, à son tour, le corps de la révision des bâtiments prend sa place dans la page du cadre A.

Le 18^e congrès fédéral (nov. 1962), présente pour la première fois les agents et le cadre A dans deux rubriques différentes à la C.E. fédérale. Le 19^e congrès (nov. 1964) parachève cette évolution. Les secrétaires des commissions de catégorie A (inspecteurs, receveurs, cadres sup.) figuraient nominativement au bureau fédéral.

Ainsi est devenue définitive la distinction entre agents et cadre A dans notre Fédération.

Permanence des luttes

Toutes les modifications de structure que nous venons d'évoquer ne sont pas faites sans raison. Il s'agissait pour notre fédération de donner aux cadres C.G.T. les moyens et l'organisation indispensables à la défense de leurs revendications dans le contexte des multiples réformes en cours, des anomalies qui en découlaient entre catégories ou à l'intérieur même des catégories.

Ajoutons à cela que la bataille idéologique entre réformistes et tenants de la lutte de classe était à son paroxysme. Aux côtés de F.O. qui depuis 1947 et à partir des P.T.T. avait procédé à la scission d'avec la C.G.T. on trouvait la C.F.T.C., les Autonomes, la C.G.C. puis la C.F.D.T. en tant que fédérations ou confédérations. De plus dans chaque catégorie cadre fleurissaient les amicales. Chez les ingénieurs, les administrateurs, les receveurs, dans le corps des bâtiments... et chez les IEM une amicale puissante qui devait se transformer en F.N.T. pour, dans un troisième temps, se fondre dans la C.F.D.T..

Entre réformistes et amicalistes corporatistes, un point commun : l'anticléricalisme. C'est donc dans ce contexte extrêmement difficile que la Fédération et ses cadres vont mener de front les batailles générales : salaires, durée du travail, titularisation des auxiliaires, contre la répression syndicale qui frappe les militants à tous les niveaux, la Paix... et catégorielles. Tout cela en convergence avec le personnel d'exécution. Mais en prenant mieux en compte la spécificité cadre et la diversité des domaines d'intervention grâce à l'évolution des structures fédérales.

A titre d'exemple, notons une participation des Cadres supérieurs à la grève de 1953 en réponse à un appel parisien C.G.T.-C.F.D.T.-F.O. En 1954, un appel de notre Commission nationale des cadres supérieurs contre le réarmement allemand.

Durant toute cette période, la fédération n'a qu'un objectif, donner de plus en plus de responsabilité à ses commissions cadre pour organiser et animer les actions sous des formes appropriées, nécessaires pour faire avancer les revendications, du cadre supérieur jusqu'à l'inspecteur élève en cours. Les critères de base de la démarche fédérale sont simples. Sur le plan revendicatif : respect des parités



C. GALAN
Secrétaire général de l'U.F.C.
jusqu'en 1982

internes et externes (avec les cadres des finances). Sur le plan des luttes : recherche de l'unité d'action la plus large mais action sous les formes les plus diverses. Et c'est ainsi que pendant des années une fois avec les uns une fois avec les autres, dans toutes les actions cadres la Fédération C.G.T. était là...

Je veux pour terminer retenir un exemple significatif. Au début des années 1960, l'administration des P.T.T. engage un processus pour réduire de 13 000 unités à 10 000 le corps des inspecteurs. C'est le blocage de tout avancement. Il y a alors deux fois plus d'INC que d'IN. C'est le blocage des mutations. Journées d'action et grèves nationales le 28 mai 1963 (C.G.T.-C.F.T.C.-F.N.T.), 23 et 24 février 1964 (C.G.T.-F.N.T.) aboutissent à cet énorme succès que furent les 3 300 surnombres d'INC obtenus en avril 1964 et le passage à la trappe de la réduction du corps.

Vers l'UFC

Il n'est pas question de faire ici le bilan de toutes les luttes. Bien sûr, nous n'avons pas tout obtenu, mais de très grands pas en avant ont été faits dans divers domaines catégoriels et aussi dans le recrutement cadre de nos collègues femmes.

Voici bien schématiquement exposés quelques points de repère d'une activité jamais démentie pour faire avancer les revendications des Cadres comme celles de tout le personnel. Dans les moments les plus difficiles, la C.G.T. n'a jamais joué la complaisance ni la facilité. Ni flatterie des cadres, au nom d'une certaine notion de supériorité, qui conduit à l'isolement comme la C.G.C., ou amicalo-technicienne comme la F.N.T. Ni l'anti-hiérarchie, affiché par la C.F.D.T. Ni l'immobilisme de F.O. En reconnaissant et en menant son activité spécifique catégorielle cadre elle marchait tranquillement vers une U.F.C. partie intégrante de la Fédération. »

Pages 1 à 16 :

Les 20 ans de l'U.F.C. avec des analyses, des témoignages, de l'humour

”

A quoi bon écrire l'Histoire, si ce n'est pas pour aider ses contemporains à garder confiance en leur avenir et à aborder mieux armés les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement ? L'historien, par conséquent, a le devoir de ne pas se renfermer sur le passé et de réfléchir assidûment sur les problèmes de son temps.

G. DUBY,
Historien.

”

Supplément à

LA TRIBUNE DES CADRES

Publication de la Commission nationale des PASSE C.G.T.-P.T.T.

Union Fédérale des Cadres U.G.I.C.T.
Fédération Nationale des Travailleurs des P.T.T. C.G.T.
Case n° 545
93515 Montreuil Cedex
Tél. (1) 48.59.79.00
Télécopie (1) 48.59.25.22
C.C.P. 6300-67 L Paris

Directeur de la publication :
Maurice Desseigne
Rédactrice en chef :
Huguette Tournaire
Gestion, diffusion, abonnements :
Gérard Catteaud
Maquette, fabrication, impression, routage :
Imprimerie Coopérative Chevillon
89100 Sens
C.P. n° 274 D 73 - 3^e trimestre 1995
Dépôt légal n° 13730
Tirage : 3 800 exemplaires

Les articles publiés dans La Tribune des Cadres peuvent être reproduits avec indication de leur source.



C. ROCHE
Secrétaire général de l'U.F.C.

Un événement exceptionnel

LES 20 ans de notre Union Fédérale des Cadres, un événement que nous voulons marquer et une occasion de réflexion sur nos choix de syndicalisme.

Faire prévaloir, en toute occasion, nos intérêts de salariés cadres du Service public des P.T.T., ne pas subir ou seulement s'adapter, c'est le parti pris du progrès social, grâce à l'intervention des cadres eux-mêmes. Ce type de syndicalisme est déjà reconnu par nos 2 762 adhérents. **C'est au travers d'eux qu'existe l'U.F.C.**

Pour tous les collègues cadres, en particulier les 17 % qui votent C.G.T., l'U.F.C. s'est identifiée à quelques repères.

Une présence permanente dans les bureaux et services. **Le Flash-Cadres** l'illustre brillamment, avec bientôt 300 numéros. Il est plus qu'une référence : un outil pour l'information, la réflexion et l'action.

Une capacité d'intervention rapide et pertinente, résultat de notre organisation.

L'appel des cadres dans "Le Monde" a très largement contribué à la prise de conscience des cadres de la nocivité d'une réforme qu'ils n'accompagneront pas.

L'innovation au service de nos valeurs. Notre U.F.C. a été la première organisation syndicale à utiliser le réseau VIF.

Cette brochure est là pour retenir de tels grands traits de notre histoire.

Nous avons souhaité sa présentation agréable (appel à plusieurs grandes signatures de notre syndicalisme sans oublier quelques notes d'humour, acerbe ou non).

Alors, place à la lecture et rendez-vous pour construire la suite, avec les cadres du secteur de la poste et des télécommunications, pour notre avenir et celui de la société.